

NATO to keep the balance of power because that is the basis of our existence.

But on the other side, we are very glad about all our attempts for a detente and an East-West understanding and I hope that we will have a closer consultation with Canada with respect to the preparation of the discussions for one or more possible conferences on European security. I say it very carefully because at the moment, it does not seem to be just around the corner. It has to be prepared carefully. We discuss it frankly and we have all the difficulties encountering, particularly in the country where I am living myself between the two military blocks. I think there is quite a number of possible fields of co-operation and I am hopeful that Canadian parliamentarians will be ready to join with us in trying to discuss and solve some of these problems. Thank you.

The Joint Chairman (Senator Aird): Thank you very much, Mr. Czernetz. In turning to Senator Prélôt, I would like to apologize to him for perhaps the draft that he has been sitting in this afternoon. I see now that he is removing his coat. I would also like to thank you very much, sir for your patience in coming on at this late hour. Senator Prélôt.

[Translation]

Senator Prélôt: Mr. Chairman. Legal questions are abstract and difficult and it is difficult to talk about them at the end of an interesting, but long day. I do not have enough time to tell you about the legal activities of the Council of Europe; I will therefore limit my remarks to two or three points which are relevant to the work of today.

First, on investments I have noted the recommendation for a code of ethics, a recommendation which puts the problem on a moral rather than a legal plan, as if to say that the law cannot deal effectively in such a delicate field because of a lack of effective enforcement measures. I must admit that the legal problems that arise here are extremely delicate. Must we forge it? As we operate in the realm of resolutions, do we in fact owe to good faith what would otherwise be attainable only through constraint? Perhaps a diplomat would have the answers. In any case, I must say that very little progress has been made here.

Now I come to the very serious question of Great-Britain's entry into the Common Market. I must say that the economic problems appear difficult enough, and the political problems are difficult to appreciate as they vary with each concerned country's point of view. But as far as I am concerned, a particularly difficult factor in the entry of Great Britain into the common market is the disparity of juridical conceptions and reasoning between the two nations, taking the European continent or the European Community as one nation which, on the juridical plane, forms a clearly defined whole. On the other side, there is a considerable gap between the concept of law among the Anglo-Saxons and on the continent.

ment, nous appuyons toute mesure de l'Ouest et de l'OTAN pour conserver l'équilibre de puissance parce que c'est là la base de notre existence.

Cependant, nous sommes très heureux de tous nos efforts visant à une détente et une compréhension Est-Ouest et j'espère que nous aurons une consultation plus étroite avec le Canada en ce qui a trait à la préparation et aux discussions pour une ou plusieurs conférences sur la sécurité européenne. Je le dis avec réserve, parce que, présentement, ce ne semble pas être fait. Le tout doit être préparé très attentivement. Nous en discutons franchement et nous faisons face à toutes les difficultés, surtout dans le pays où je vis entre les deux blocs militaires. Je crois qu'il y a plusieurs domaines où la collaboration est possible et j'espère que les Parlementaires canadiens seront prêts à se joindre à nous pour essayer de discuter et de résoudre certains de ces problèmes. Merci.

Le coprésident (le sénateur Aird): Merci beaucoup, monsieur Czernetz. J'aimerais faire toutes mes excuses au sénateur Prélôt qui a été assis dans un courant d'air tout l'après-midi. Je le vois qui enlève son manteau. J'aimerais aussi vous remercier d'avoir patienté jusqu'à maintenant pour prendre la parole. Monsieur le sénateur Prélôt.

[Texte]

Le sénateur Marcel Prélôt (France): Les questions juridiques sont des questions abstraites, des questions difficiles, et il est malaisé de les aborder à la fin d'une journée aussi intéressante mais aussi chargée. Un exposé de l'activité juridique du Conseil de l'Europe, cela dépasse nettement le quart d'heure dont je dispose et peut-être aussi les disponibilités intellectuelles de l'auditoire en cette fin de journée. Par conséquent, je voudrais m'en tenir à un ou deux points qui se rattachent directement aux travaux de cette journée.

Sur la première partie, sur les questions des investissements, j'ai retenu une chose, c'est que l'on a proposé un code de bonne conduite. C'est-à-dire que l'on s'est placé non pas sur le terrain juridique, mais sur le terrain de la déontologie, comme si le droit ne pouvait pas dans des rapports si difficiles intervenir avec efficacité puisque des sanctions effectives pourraient difficilement être prises. Je dois reconnaître que les problèmes d'ordre juridique sont extrêmement délicats à cet égard. Devons-nous y renoncer, devons-nous cependant simplement demander à la bonne foi ce que nous pourrions obtenir de la contrainte si nous sommes sur le terrain des vœux? Peut-être cette question vaudrait-elle la peine qu'un diplomate nous attendît autre part, en tout cas je dois dire que jusqu'à présent, nous n'avons pas beaucoup progressé dans ce domaine.

Il y a maintenant la question très grave, très difficile, de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté. Je dois dire que le problème économique paraît difficile, que le problème politique est malaisé à apprécier et qu'il varie suivant l'angle de vue de chacun des pays intéressés; mais pour moi ce qui me semble particulièrement malaisé en ce qui concerne l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, c'est la disparité de conceptions et de raisonnements juridiques des deux nations prenant le continent européen ou la Communauté européenne pour une nation qui, en effet sur le plan juridique, forme un tout assez nettement caractéristique. Par contre, le fossé est considérable entre les conceptions